



comptable
professionnel
agréé

LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI)

ÉTATS FINANCIERS

31 OCTOBRE 2025



Détermination | Courage | Accomplissement



comptable
professionnel
agréé

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DU CONSEIL DE
LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 octobre 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 octobre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 17 décembre 2024.



Détermination | Courage | Accomplissement

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

DCA, comptable professionnel agréé, inc.¹

Saint-Paul-de-Joliette, le 16 décembre 2025

¹ Par Simon Bellehumeur, CPA auditeur



LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI)

Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025

	2025	2024
Produits		
Frais de séjours et autres - Usagers	577 751 \$	547 385 \$
Centraide du Grand Montréal (note 10)	191 576	191 576
Subvention - Ministère de l'Éducation (note 9)	324 131	308 806
Subvention - Autres	22 332	25 826
Don - Fondation Terre des jeunes	80 000	150 481
Dons - Autres	4 654	1 269
Autres revenus	1 283	1 638
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	23 270	11 815
	1 224 997	1 238 796
Frais d'exploitation		
Amortissement des immobilisations corporelles	66 350	49 087
Assurances	40 078	33 187
Denrées alimentaires et traiteurs	226 252	184 682
Électricité et chauffage	55 215	48 953
Entretien et réparations	87 499	72 670
Frais de représentation et de déplacements	12 395	6 200
Gestion des opérations	25 756	69 760
Honoraires professionnels	6 050	5 840
Intérêts et frais bancaires	8 602	4 835
Intérêts sur passifs financiers long terme	5 530	11 201
Loyer	1 991	1 879
Perte (gain) sur la disposition d'immobilisations corporelles	7 602	-
Publicité et promotion	6 686	2 684
Salaires et avantages sociaux	611 949	482 390
Services aux usagers et dépenses d'animation	27 571	33 014
Sécurité	11 872	6 842
Taxes et permis	9 840	9 810
Taxes à la consommation	33 291	37 493
Télécommunications	12 373	13 842
	1 256 902	1 074 369
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(31 905) \$	164 427 \$

LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI)

Évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025

	Investi en immobi- lisations corporelles	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début	729 235 \$	(29 814) \$	699 421 \$	534 994 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(43 080)	11 175	(31 905)	164 427
Investi en immobilisations corporelles	(6 806)	6 806	-	-
Solde à la fin	679 349 \$	(11 833) \$	667 516 \$	699 421 \$

LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI)

Bilan

Au 31 octobre 2025

	2025	2024
Actif		
Court terme		
Encaisse	342 \$	313 \$
Débiteurs (note 3)	8 947	10 512
Frais payés d'avance	19 315	14 269
Stocks	9 906	8 644
Subvention à recevoir	93 431	117 718
	<hr/>	<hr/>
	131 941	151 456
Immobilisations corporelles (note 4)	<hr/>	<hr/>
	1 200 434	874 389
	<hr/>	<hr/>
	1 332 375 \$	1 025 845 \$
Passif		
Court terme		
Emprunt bancaire (note 5)	34 614 \$	94 762 \$
Créditeurs (note 6)	47 402	68 421
Dépôts de clients	17 467	18 087
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	27 359	53 423
	<hr/>	<hr/>
	126 842	234 693
Dette à long terme (note 7)	<hr/>	<hr/>
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	<hr/>	<hr/>
	317 330	-
	<hr/>	<hr/>
	220 687	91 731
	<hr/>	<hr/>
	664 859	326 424
Actifs nets		
Investissements en immobilisations corporelles	679 349	729 235
Non affecté	(11 833)	(29 814)
	<hr/>	<hr/>
	667 516	699 421
	<hr/>	<hr/>
	1 332 375 \$	1 025 845 \$

Approuvé par,

_____, administrateur

_____, administrateur

LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI)

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(31 905) \$	164 427 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	66 350	49 087
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	7 602	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(23 270)	(11 815)
	18 777	201 699
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	6 747	(65 465)
	25 524	136 234
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(400 897)	(71 276)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	900	-
Encaissements des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	143 384	-
	(256 613)	(71 276)
Activités de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(60 148)	80 816
Emprunts à long terme	315 832	-
Remboursement de la dette à long terme	(24 566)	(145 461)
	231 118	(64 645)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	29	313
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	313	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	342 \$	313 \$

LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI)**Notes complémentaires**Au 31 octobre 2025

1. Statuts et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il a pour objet d'établir et d'opérer des centres d'accueil pour la promotion et l'animation de mouvements éducatifs, culturels, sportifs et sociaux dans la recherche de l'épanouissement du milieu humain des quartiers défavorisés de Montréal. Il est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens des lois fiscales fédérale et provinciale.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatations des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les frais de séjour des usagers et des autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits tirés de dons sont comptabilisés lors de l'encaissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

Bâtiments	5 %
Aménagements - animation	10 %
Aménagement - site	10 %
Matériel informatique	30 %
Mobilier et équipement	20 et 50 %

LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI)

Notes complémentaires

Au 31 octobre 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés, puis amortis de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de services et immobilisation corporelles

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de bénévolat, ceux-ci ne sont pas constatés aux états financiers.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'emprunt bancaire, des créateurs, des dépôts de clients et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI)

Notes complémentaires

Au 31 octobre 2025

3. Débiteurs

	2025	2024
Comptes clients	286 \$	2 423 \$
Taxes à la consommation	<u>8 661</u>	<u>8 089</u>
	8 947 \$	10 512 \$

4. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	2025	2024
Terrain	226 743 \$	-	\$	226 743 \$	222 950 \$
Bâtiments	2 065 363	1 338 256		727 107	525 872
Aménagements - animation	94 456	44 638	49 818	21 497	
Aménagement - site	290 397	201 771	88 626	30 341	
Matériel informatique	7 934	7 340	594	1 451	
Mobilier et équipement	637 604	530 058	107 546	72 278	
	3 322 497 \$	2 122 063 \$	1 200 434 \$	874 389 \$	

5. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant maximum de 50 000 \$ au taux de 8,45%.

6. Créditeurs

	2025	2024
Comptes fournisseurs	8 344 \$	28 425 \$
Salaires et vacances à payer	<u>39 058</u>	<u>39 996</u>
	47 402 \$	68 421 \$

LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI)
Notes complémentaires

 Au 31 octobre 2025

7. Dette à long terme

	2025	2024
Emprunt 6,56%, garanti par le terrain et les bâtiments d'une valeur comptable nette de 953 850 \$, remboursable par versements mensuels en capital de 1 571 \$, plus les intérêts, échéant en 2035	130 000 \$	53 423 \$
Emprunt 6,58%, garanti par le terrain et les bâtiments d'une valeur comptable nette de 953 850 \$ et par du mobilier et équipement d'une valeur comptable nette de 108 095 \$, moratoire de capital de 120 jours à compter du premier déboursement, remboursable par des versements mensuels de 1 671 \$, incluant capital et intérêts, à compter de novembre 2025, échéant en 2040 ^(a)	170 400	-
Emprunt 9,55%, remboursable par des versements mensuels de 1 051 \$ en capital et intérêts, échéant en 2030	<u>44 289</u>	-
	344 689	53 423
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>27 359</u>	53 423
	317 330 \$	- \$

(a) Emprunt total autorisé de 189 000 \$

Les versements au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026	27 359 \$
2027	29 492 \$
2028	31 797 \$
2029	34 289 \$
2030	27 998 \$
Autres	193 754 \$

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début	<u>91 731 \$</u>	103 546 \$
Plus: Montant reçu au cours de l'exercice	<u>152 226</u>	-
Moins: Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>(23 270)</u>	(11 815)
Solde à la fin	<u>220 687 \$</u>	91 731 \$

LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI)
Notes complémentaires

 Au 31 octobre 2025

9. Subvention - Ministère de l'Éducation

	2025	2024
Soutien aux activités estivales	161 731 \$	161 731 \$
Bonification PAGAC liée aux activités estivales	153 269	138 269
Soutien à l'accompagnement	9 131	8 806
	324 131 \$	308 806 \$

La subvention est octroyée par le ministère de l'Éducation pour permettre à l'organisme de soutenir ses activités visant à accueillir les personnes défavorisées au Centre Plein Air de l'Étincelle. Ce montant a été reconduit jusqu'en 2026-2027.

En 2025, un nouveau volet, Soutien à la réalisation de projet, a été octroyé pour un montant de 16 000 \$. Au cours de l'exercice, un montant de 13 839 \$ a été constaté pour un projet d'investissement.

10. Centraide du Grand Montréal

Centraide du Grand Montréal apporte une aide financière à l'organisme totalisant 191 576 \$ en 2025 pour du financement à la nuitée visant particulièrement la clientèle des familles et des personnes défavorisées du territoire de Centraide du Grand Montréal. Le contrat en vigueur est une entente triennale qui se terminera en 2026-2027 qui assure qu'une aide financière du même montant sera versée annuellement, peu importe l'achalandage de l'année en cours.

LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI)

Notes complémentaires

Au 31 octobre 2025

11. Fondation contrôlée

L'organisme contrôle la Fondation du Patrimoine de l'Étincelle (la fondation). La fondation recueille des fonds afin d'offrir une aide financière à l'organisme pour en garantir l'existence à long terme. La fondation est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme nomme la majorité des membres du conseil d'administration de la fondation; conformément aux statuts de la fondation, tous les revenus de la fondation doivent être transférés à l'organisme ou utilisés au profit de l'organisme.

Les données de la fondation n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen.

La fondation n'a pas été consolidée dans les états financiers de l'organisme. Les états financiers condensés de cette entité non consolidés au 31 octobre 2025 et 2024 et pour les exercices terminés à ces dates sont les suivants:

	2025	2024
Bilan		
Total de l'actif	100 096 \$	99 395 \$
Total de l'actif net	(100 096) \$	(99 395) \$
Résultats		
Total des produits	(2 680) \$	(2 467) \$
Total des charges	1 979 \$	1 387 \$
Excédent des produits sur les charges	(701) \$	(1 080) \$

Le total des charges de 1 979 \$ comprend un montant de 725 \$ (2024: 153 \$) versé à l'organisme en support direct aux usagers du Centre.

12. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 octobre 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de son emprunt bancaire, ses créateurs, des dépôts de clients et sa dette à long terme. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition à ce risque du fait de l'augmentation de la dette à long terme.

LA CORPORATION DE L'ÉTINCELLE (ST-HENRI)**Notes complémentaires**Au 31 octobre 2025

12. Instruments financiers (suite)**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition à ce risque du fait de la diminution des comptes clients.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur, puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Au cours de l'exercice, la société a modifié son risque suite à l'obtention de trois nouvelles dettes à long terme à taux fixe.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclasés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.